



Règlement des courses TKB 2020

Article 1

L'inscription au Trail du Kreiz Breizh implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 : matériel obligatoire et ravitaillements :

Le Trail du Kreiz Breizh est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en semi-autosuffisance.

Les coureurs du TKB 66 et TKB 28 doivent prendre en charge une part de leur ravitaillement. **Un litre minimum d'eau est exigé au départ puis après chaque ravitaillement. Chaque coureur du TKB 66 et du TKB 28 devra porter un téléphone portable allumé, un sifflet, un Eco-cup et une couverture de survie. Ce matériel obligatoire pourra faire l'objet d'un contrôle à tout moment par l'équipe organisatrice.**

L'utilisation de bâtons n'est pas conseillée pour ces types de tracés mais est autorisée.

Le nombre de ravitaillements est de :

- Pour le TKB 66 : 3 ravitaillements au KM 20,5 (Quelven) – KM 38 (Saint-Nicolas-Les-Eaux) – KM 58 (Kerphilippe), et 1 point d'eau au KM 49 (Rimaison)
- Pour le TKB 28 : 2 ravitaillements au KM 11 (Rimaison) et au KM 20 (Kerphilippe)
- Pour le TKB 18, le TKB 10 et la randonnée pédestre : 1 ravitaillement
- Les ravitaillements sont constitués d'eau, de coca, de jus, de fruits secs, de biscuits salés, de fruits, de chocolat.
- Les ravitaillements de Saint Nicolas et Kerphilippe sont constitués, en plus, de soupe chaude.
- Un ravitaillement complet à l'arrivée pour toutes les courses est prévu.

Pour tous les ravitaillements des TKB 66 et TKB 28 : aucun gobelet ne sera fourni par l'organisation.

Pour ceux des TKB 10 et 18, par précautions sanitaires en raison du contexte actuel, nous vous conseillons vivement de vous équiper de vos Eco-cup.

Article 3 – règles d'inscription :

Le règlement applicable au Trail du Kreiz Breizh est celui de la FFA sur l'organisation des courses Hors Stade. L'organisation ne donne pas de dossard à un concurrent si son dossier n'est pas complet. Chaque participant (hors courses enfants) doit présenter **la licence FFA 2019-2020 ou un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an (il doit être daté après le 30 mars 2019).**

Limites d'âge :

- Le TKB 10 est ouvert aux personnes nées en 2004 ou avant (cadet et après).
- Le TKB 18 est ouvert aux personnes nées en 2002 ou avant (junior et après).
- Les TKB 28 et 66 sont ouverts aux personnes nées en 2000 ou avant (espoir et après).

Autorisation parentale pour les -18 ans.



Article 4 – prix d’engagement :

Le coût des engagements est de :

- 27 € pour le TKB 66, 28 € après le 15 mars, 29 € sur place.
- 15 € pour le TKB 28, 16 € après le 15 mars, 17 € sur place
- 10 € pour le TKB 18, 11 € après le 15 mars, 12 € sur place.
- 8 € pour le TKB 10, 9 € après le 15 mars, 9 € sur place

Les inscriptions se font sur internet (site KLIKEGO) ou par courrier à l’adresse postale suivante : Association du Trail du Kreiz Breizh – Philippe Le Ruyet – 6 rue Tristan Corbière – 56300 PONTIVY.

Article 5 – annulation/remboursement :

Il est prévu une possibilité de remboursement en cas de désistement, pour raison de santé, justifié par un certificat médical :

- si l’annulation a lieu avant le 15 mars 2020 : aucune retenue ne sera pratiquée. Le remboursement se fera pas virement via le site Klikego pour les inscriptions par internet.
- si l’annulation a lieu après le 16 mars 2020 : aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 – retrait des dossards :

Les dossards sont à retirer au gymnase Ferdinand Le Drogo, 26 rue Jean Jaurès, 56300 Pontivy, en présentant une pièce d’identité du coureur concerné.

Les horaires de retrait des dossards sont les suivants :

- Le samedi 28 mars 2020 de 18h30 à 20h : pour les TKB 66 et TKB 28 uniquement
- Le dimanche 29 mars 2020 :
 - TKB 66 : de 6h00 à 6h45 – départ de la course à 7h00
 - TKB 28 : de 7h00 à 8h15 – départ des navettes entre 8h15 et 8h30
 - TKB 18 : de 8h30 à 9h30 – départ de la course à 10h00
 - TKB 10 : de 9h30 à 10h15 – départ de la course à 10h30

Aucun dossard ne pourra être délivré en dehors de ces plages horaires, et en l’absence de dossier complet.

Article 7 – départs / navettes / vestiaires / douches :

Les départs de courses sont :

- TKB 66 : départ 7h00 de Pontivy, indoor, salle du Drogo
- TKB 28 : départ 9h30 de Saint-Nicolas-les-Eaux, outdoor
- TKB 18 : départ 10h00 de Pontivy, départ fictif indoor à la salle du Drogo puis départ réel outdoor près de la piste d’athlétisme,
- TKB 10 : départ 10h30 de Pontivy, départ fictif indoor à la salle du Drogo puis départ réel outdoor près de la piste d’athlétisme,
- Les randonnées pédestres sont en départs libres à partir de 7h00 depuis la salle du Drogo.



Pour le TKB 28, des navettes sont mises à disposition par l'organisation, sous réserve d'une inscription du coureur au préalable, pour amener les coureurs jusqu'au lieu de départ de Saint-Nicolas-Les-Eaux. Le coût des navettes est de 4 euros par coureur. Les navettes partiront entre 8h15 et 8h30 devant le gymnase du Drogo à Pontivy.

Les coureurs du TKB 28 ont la possibilité de laisser un sac, avec leur numéro de dossard, à l'équipe organisatrice présente à Saint-Nicolas-Les-Eaux pour un rapatriement au vestiaire surveillé dans la salle du Drogo à Pontivy.

Au sein de la salle du Drogo à l'arrivée, les coureurs pourront bénéficier de WC, douches, et de vestiaires séparés Femmes et Hommes.

Article 8 – barrières horaires :

Sur le TKB 66, nous avons mis en place les barrières horaires suivantes :

- A l'église de Quelven au KM 20,5: barrière horaire à 9h45, soit après 2H45 de course,
- A St-Nicolas-Les-Eaux au KM 38 : barrière horaire à 13H00 soit après 6H00 de course,
- A l'écluse de Rimaison au KM 49 : une barrière à 15H15, soit après 8h15 de course, avec une déviation par le chemin du halage,
- Au ravitaillement de Kerphilippe au KM 58 : une barrière horaire à 16H15, soit après 9H15 de course.

L'organisation se réserve le droit de dévier les derniers coureurs à la barrière de déviation de Rimaison, leur évitant une portion technique à flanc de falaise particulièrement ralentissante. Ils seront classés, mais avec une pénalité de 20 minutes sur leur temps de course.

Les barrières horaires de Saint-Nicolas-Les-Eaux et Kerphilippe mettent les coureurs hors course. L'organisation se charge alors de les rapatrier sur Pontivy par navette.

Article 9 – récompenses :

Chaque participant des TKB 66-28-18-10 bénéficie d'un lot au retrait de son dossard.

Les podiums ont lieu immédiatement après l'arrivée des coureurs récompensés. Les coureurs concernés sont donc invités à être présents dans la salle du Drogo.

Seront récompensés :

- Les cinq premiers au scratch féminin et masculin des TKB 66 et TKB 28,
- Les trois premiers au scratch féminin et masculin des TKB 18 et TKB 10,
- Les premiers de chaque catégorie (Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master0+Master1, Master2+Master3, Master4+Master5, Master6+Master7, Master8+Master9) non déjà récompensés dans le classement scratch. Un coureur ne peut donc pas cumuler deux podiums.

Article 10 – droit à l'image :

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées, vos mails peuvent être transmis à nos différents partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant.



Article 11 – responsabilités individuelles :

Les participants reconnaissent les dangers inhérents au trail, et renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation, et des bénévoles de l'Association Trail du Kreiz Breizh, ainsi que des propriétaires.

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course.

Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter en dehors des zones prévues à et effet et à respecter les propriétés privées, ainsi que la végétation. En cas de dégradation avérée du parcours (pollution ou autre) par un concurrent, les commissaires de courses sont habilités à le mettre hors de course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte ou de vol d'objets ou de matériel, de franchissement des barrières et limites de sécurité.

Les circuits du TKB 66 et TKB 28 franchissent à plusieurs reprises des écluses. La proximité de l'eau font que les passerelles peuvent être glissantes. Les franchissements doivent se faire impérativement en marchant, sans courir, avec la plus grande vigilance, en agrippant les rampes. Un commissaire de course sera présent sur place pour aider les concurrents qui le souhaitent. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité.

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route.

Un service de sécurité est prévu sur les courses. Il sera habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte. Les abandons sont à signaler par SMS au n° de téléphone prévu à cet effet, sur le dossard. Les puces sont à retourner impérativement à la salle du Drogo.

Article 12 – mot final de l'organisation :

Tous les bénévoles du TKB vous souhaitent une excellente course !